

CONFERENCE DE PRESSE DU 9 SEPTEMBRE 2011

Organisations engagées dans la campagne « Justice pour Ernest MANIRUMVA » :
LIGUE ITEKA – FORSC – OAG – OLUCOME – COSOME – ACAT – UBJ –
CPAJ - CAFOB APRODH – PARCEM - AFJB

MOT LIMINAIRE DES ASSOCIATIONS ORGANISATRICES DE LA CONFERENCE

Ne détournes pas les enquêtes sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA.



Vingt neuf mois après l'assassinat de Monsieur Ernest MANIRUMVA, ancien Vice-président de l'Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques, OLUCOME, la justice burundaise peine à faire la lumière sur ce crime et les enquêtes piétinent.

A cette occasion, les organisations organisatrices de cette conférence de presse :

1. Sont préoccupées par la lenteur de la justice burundaise dans le traitement du dossier de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA. En effet, après le jugement rendu le 22 juin 2011 par le Tribunal de Grande Instance de Bujumbura remettant le dossier au ministère public pour complément d'enquête, le procureur en Mairie de Bujumbura a annoncé hier aux organisations de la société civile que les compléments d'enquête venaient de débiter le 7 septembre avec l'audition du Président de l'APRODH, Pierre Claver MBONIMPA, suivie le lendemain de celle du Président de l'OLUCOME, Gabriel RUFYIRI.
2. Rappellent qu'elles s'étaient réjouies de la décision de compléter les enquêtes mais avaient regretté à la même occasion que l'objet et les délais de ces compléments n'avaient pas été précisés par le juge.
3. Rappellent que les compléments d'enquête qu'elles demandaient avaient pour base le rapport de la troisième commission d'enquête sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA établi le 8 avril 2010 (dossier RMP 12895/NDE/HH) ainsi que le Mémoire du FBI transmis aux autorités burundaises le 26 juillet 2010. Les deux rapports estimaient notamment le besoin d'auditionner ou de confronter certaines personnes, la nécessité d'effectuer des tests ADN ainsi que la recherche du lien entre l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA et le meurtre du Capitaine Pacifique NDIKURIYO le 30 avril 2009 alors qu'il était officier de la garde présidentielle.
4. S'interrogent sur la nouvelle motivation du ministère public à privilégier les convocations et l'audition des activistes de la société civile engagées dans la campagne Justice pour Ernest MANIRUMVA sans manifester la volonté de compléter les enquêtes déjà menées par les trois commissions d'enquête et le FBI américain. En

effet, pendant plusieurs heures les présidents de l'APRODH et de l'OLUCOME ont été interrogés les 7 et 8 septembre 2011 sur une personne qui aurait affirmé détenir des informations sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA et qu'ils n'auraient pas livrée à la justice. Pourtant ladite personne avait été entendue en présence d'un officier de la police membre de la commission d'enquête sur cet assassinat et s'était exprimée plus tard sur une station de radio privée qui, fort curieusement, n'est pas convoquée.

5. Sont préoccupées par ces convocations des défenseurs de droits humains après des discours d'autorités burundaises tendant à stigmatiser les activistes de la société civile et à criminaliser leurs actions.
6. Regrettent qu'à ce jour aucun mécanisme de protection des témoins n'ait été mis en place en dépit des recommandations issues de la société civile depuis plus d'une année et en dépit d'informations faisant état de la disparition des personnes qui auraient eu des informations sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA.
7. Regrettent qu'aucune enquête sérieuse n'ait été menée sur l'élimination ou la disparition de personnes qui auraient été impliquées soit dans les préparatifs soit dans l'exécution de l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA. On rappellera, à titre illustratif, le meurtre du Capitaine Pacifique NDIKURIYO, officier de la garde présidentielle, le 30 avril 2009 à Mutakura ainsi que la disparition du policier Ezéchiel ICOYITUNGIYE en mars 2010.
8. Profitent de cette occasion pour condamner les assassinats et les tueries des citoyens de toutes les tendances politiques qu'on observe ces derniers temps un peu partout dans le pays sans que des enquêtes conséquentes soient menées. Elles condamnent par la même occasion l'exécution des présumés criminels qui seraient déjà dans les mains des agents des services de sécurité.
9. Sont fortement préoccupées par les informations faisant état d'un plan d'élimination des membres du FNL d'Agathon RWASA et demandent que des éclaircissements soient rapidement apportés au peuple burundais et que chaque cas d'assassinat soit suivi d'une enquête minutieuse dont les résultats sont apportés à la connaissance du public.

10. Demandent :

- a) Au juge saisi du dossier de donner une priorité absolue à l'affaire Ernest MANIRUMVA, de préciser l'objet et la durée des compléments d'enquête sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA et de publier la date de la réouverture du procès ;
- b) Au ministère public de procéder rapidement aux devoirs complémentaires notamment contenus dans les conclusions du rapport de la troisième commission d'enquête sur l'assassinat d'Ernest MANIRUMVA ainsi que dans le Mémoire du FBI ;
- c) A la justice burundaise de faire preuve d'indépendance et d'explorer toutes les pistes évoquées autour de ce crime afin de rassurer la partie civile, notamment la famille d'Ernest MANIRUMVA et l'OLUCOME ;

11. Demandent au Gouvernement du Burundi de :

- a) Sécuriser tous les citoyens burundais et d'enquêter sur tous les cas d'assassinats qui sont régulièrement rapportés.
- b) Respecter et garantir les libertés publiques et droits fondamentaux des citoyens contenus dans la Constitution burundaise et dans les instruments régionaux et internationaux de protection des droits de la personne ratifiés par le Burundi.